



Commune de
Bournens

Bournens, le 12 juin 2017

AUX MEMBRES DU CONSEIL
GENERAL DE BOURNENS

PREAVIS MUNICIPAL N° 3 / 2017

Préavis relatif à la pose d'une nouvelle conduite d'alimentation en eau depuis BousSENS, au remplacement de la conduite d'eau potable en Eternit du quartier du Mont, à la mise en séparatif du quartier du Mont et à la réfection du chemin du Recordet

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Le Plan Directeur de la Distribution de l'Eau (PDDE) de la commune de Bournens a été finalisé en 2015. Il comprenait plusieurs variantes. La variante n°1, retenue en février 2016, consiste en le maintien de l'approvisionnement en eau depuis le réservoir de Montjoux et en **la pose d'une nouvelle conduite d'alimentation depuis la sortie du village de BousSENS jusque sur la route du Crochet à Bournens**. Cette nouvelle conduite raccordée à BousSENS sur la conduite des eaux de Lausanne, elle-même reliée directement au réservoir de l'Orme à Morrens, offre un débit et une pression suffisante (10 bars) pour satisfaire la défense incendie sur l'ensemble de la commune de Bournens.

L'augmentation de la pression du réseau de distribution sera limitée à environ 4 bars avec une vanne coupe-pression. Cette augmentation de pression exige le **remplacement des anciennes conduites en Eternit du quartier du Mont** qui ne supporteraient certainement pas ce changement.

Les eaux usées (EU) et les eaux claires (EC) de ce quartier devront être séparées pour terminer la mise en séparatif (EC/EU) sur l'ensemble de la Commune et ainsi satisfaire à la demande du Canton pour un futur raccordement des EU des communes de Sullens et Bournens à la STEP de Penthaz.

Enfin, suite à tous ces travaux, il sera nécessaire de **refaire la structure et le revêtement du chemin du Recordet**.

Afin d'aller de l'avant dans la réalisation de ce projet indispensable pour la défense incendie et la pérennisation de l'alimentation en eau, la Municipalité a mandaté un bureau d'ingénieurs pour une pré-étude de ce projet. Le retour des dossiers de soumission envoyés à quelques entreprises fournit les bases financières et techniques nécessaires à l'établissement de ce préavis.

La lecture de ce préambule montre que ce préavis est constitué de quatre éléments :

- Nouvelle alimentation en eau depuis Boussens
- Remplacement de la conduite EP en Eternit du quartier du Mont
- Mise en séparatif du quartier du Mont
- Réfection du chemin du Recordet.

Il aurait donc été envisageable d'écrire quatre préavis distincts, traitant chacun d'un des éléments. La Municipalité a cependant décidé de tout regrouper dans un seul préavis car dans les faits, ces éléments sont étroitement liés. En effet, cela ne sert à rien de tirer une nouvelle conduite depuis Boussens pour améliorer la défense incendie si on ne peut pas augmenter la pression dans le réseau en raison de la vétusté de la conduite en Eternit du quartier du Mont. D'autre part, on ne peut décemment pas changer la conduite d'eau potable du Mont en faisant des fouilles dans la route sans profiter du chantier pour mettre le système EC/EU en séparatif et tant qu'à faire, remettre le chemin du Recordet en état.

Il y a aussi moindres nuisances et des avantages financiers à regrouper tous les travaux du quartier du Mont.

1. Introduction

Ce préavis présente l'ensemble du projet d'exécution des travaux nécessaires à l'amélioration de l'alimentation en eau et de la défense incendie, ainsi qu'à la mise en conformité du système séparatif de récolte EC/EU pour la commune de Bournens.

Ces travaux sont organisés en deux lots :

Le lot N°1 est spécifique aux travaux de pose d'une conduite entre Boussens et Bournens. Il comprend :

- La pose d'une conduite PE 250/204.6 PN 16 sur environ 1300 m
- Le raccordement dans la chambre souterraine à Boussens
- L'installation d'un clapet anti-retour, d'un compteur, d'une vanne coupe-pression et d'une vanne de sécurité
- L'adaptation des pompes de la station de pompage du Raffort à la nouvelle pression du réseau
- L'installation d'un ballon de compensation dans la chambre de la station de pompage du Crochet dont les pompes seront démontées.

Le lot N°2 est spécifique aux travaux à entreprendre dans le quartier du Mont. Il comprend :

- Le remplacement des anciennes conduites en Eternit
- La pose de deux nouvelles bornes hydrantes
- La pose d'un système séparatif EC/EU
- La réfection du chemin du Recordet.

Le détail de l'ensemble des travaux de ces deux lots est présenté sous forme de tableau dans l'annexe 1.

2. Planning des travaux

Les travaux pourraient débuter dans le courant de l'automne 2017 sous réserve de l'approbation des crédits par l'autorité communale et de la mise à l'enquête publique du dossier. Après une interruption hivernale, les travaux pourraient reprendre et se terminer en 2018.

3. Montant du crédit

Le montant global des travaux est de CHF 1'782'000.- .

C'est un montant qui a été estimé au mieux en fonction des prix unitaires fixés à l'ouverture des retours des soumissions, mais aussi en fonction des quantités des divers articles. En effet, le projet définitif détaillé n'est pas encore complètement abouti. Pour certains points, des variantes ont été considérées et seront choisies en connaissance de cause, comme par exemple le fait d'ouvrir la route du Mont pour poser la nouvelle conduite d'eau potable, ou la variante de tirer cette conduite dans un forage dirigé sans toucher au revêtement refait à neuf l'année passée. Les variantes les plus chères ont été prises en compte afin d'éviter les mauvaises surprises au moment du choix définitif et ne pas générer de plus-values.

4. Mode de financement

Les investissements relatifs à chacun des éléments de ce préavis seront inventoriés au bilan.

Des demandes de subsides seront faites auprès de l'ECA et du SCAV pour les objets liés aux conduites d'eau potable et à la défense incendie. L'attribution de ces subsides viendra alléger les comptes respectifs.

Concernant les raccordements privés, la Municipalité propose de financer les travaux jusqu'en limite de propriété, le reste (creuse sur parcelles privées, raccordements intérieurs) étant à la charge des privés selon le principe adopté, pour le calcul de ce qui est payé par les propriétaires, repris du préavis N°2 / 2007, à savoir : « La subvention communale pour les raccordements privés lors de la mise en séparatif (4^{ème} et dernière étape) représente le 30% du coût des travaux effectués et reconnus par la Municipalité, ceci jusqu'à un plafond de CHF 10'000.- . En outre, la subvention couvre tous les frais excédant ce plafond ». Les contributions des privés viendront en décharge des comptes respectifs « Conduite EP du quartier du Mont » et « Séparatif EC/EU du quartier du Mont ».

Tous les coûts non spécifiques à un des comptes, à savoir honoraires des bureaux d'ingénieurs et de géomètres, installations de chantier,... seront ventilés.

Les travaux seront financés par les liquidités courantes pour un montant de CHF 600'000.- (recettes affectées) et par un emprunt au meilleur taux pour un montant maximum de CHF 1'182'000.-.

5. Durée d'amortissement

La durée d'amortissement des investissements sera de 30 ans.

6. Charges d'exploitation

Les montants des intérêts et amortissement de ces investissements seront pris en charge dans le budget, sous les comptes affectés pour ce qui est des conduites d'eau potable et des conduites EC/EU. Aucune autre charge d'exploitation n'est entraînée.

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE BOURNENS

- vu le préavis municipal N°3 / 2017,
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de ce projet,
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux relatifs à la pose d'une nouvelle conduite d'alimentation en eau depuis Bousens, au remplacement de la conduite d'eau potable en Eternit du quartier du Mont, à la mise en séparatif du quartier du Mont et à la réfection du chemin du Recordet
- d'accepter le financement proposé de CHF 1'782'000.-
- d'autoriser la Municipalité à utiliser les liquidités courantes (recettes affectées) pour un montant de CHF 600'000.-
- d'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt au meilleur taux pour un maximum de CHF 1'182'000.-.

Adopté par la Municipalité en séance du 12 juin 2017.

La Syndique

La Secrétaire

J. ZWAHLEN

N. TICON

Approuvé par le Conseil général en séance du 31 août 2017.

Le Président

La Secrétaire

C. BOCION

N. TICON

Annexe

Descriptif	Coût CHF	A la charge de:	
		Autres	Bournens
			Comptes Concernés
Lot N°1			
Nouvelle alimentation en eau depuis BousSENS			
Travaux de génie civil			
Terrassements pour pose conduite EP BousSENS - Bournens		Orllati SA	
Autres travaux à prendre éventuellement en charge			
Travaux autour chambre de BousSENS pour raccordements	6 000	Lausanne	EP
Pose bande signalisation sur conduite EP	3 500	Orllati SA	EP
Fourniture sable enrobage conduite EP	29 000	Orllati SA	EP
Fourniture grave I	24 000	Orllati SA	EP
Réfection tapis, enrobé, joints chaussée RC	28 500	Orllati SA	EP
Forage dirigé + cellule de poussée	24 000	Orllati SA	EP
Travaux sanitaires			
Offre entreprise sanitaire	148 800		EP
F/P 2 pompes STAP Raffort + ballon d'expansion	23 000		EP
Travaux Eau de Lausanne dans chambre souterraine de BousSENS	10 000	Lausanne	EP
F/P vanne Clayton coupe-pression	10 000		EP
Honoraires géomètre	5 000		EP
Honoraires ingénieur	35 000		EP
Analyses HAP, contrôles caméra, essais portance	5 000		EP
Dédommagement cultures, réensemencements	10 000		EP
Constitution de servitudes, taxe fouille RC, frais	12 000		EP
Total hors taxes	373 800		EP
Divers et impévus 5%	18 690		EP
TVA 8%	31 399		EP
Montant total TTC des travaux du Lot N°1	423 889		EP
Lot N°2		Privés	
Travaux Quartier du Mont, EP, séparatif EC/EU, Réfection ch. Recordet		3) 70%	
Travaux de génie civil			
Offre GC	671 670		1)
PV pour étayage	8 330		1)
PV solution forage dirigé d=250m Rte du Mont	50 000		1)
Raccordements Privés GC + honoraires 16 x 938=	115 000	70%	1)
Travaux sanitaires			
Offre entreprise sanitaire	151 650		EP
Raccordements privés admis 16x938=	15 000	70%	EP
Eclairage Public			2)
Offre Duvoisin-Groux candélabres	18 500		Routes
Travaux GC selon offre entreprise	11 500		Routes
Signalisation et marquage	7 000		1)
Honoraires géomètre	10 000		1)
Honoraires ingénieur	105 000		1)
Analyses HAP, contrôle caméra, essais portance	20 000		1)
Dédommagement cultures, réensemencements	6 000		1)
Constitution de servitudes, taxe fouille RC, frais	8 000		1)
Total hors taxes	1 197 650		
Divers et impévus 5%	59 883		
TVA 8%	100 603		
Montant total TTC des travaux du Lot N°2	1 358 135		
Montant total TTC pour le Préavis	1 782 024		

1) Ces montants seront ventilés sur les comptes EP, EC/EU et Routes.

2) Ces travaux sont pris en compte dans ce préavis pour le cas où Romande Energie déciderait de supprimer la ligne électrique aérienne.

3) Le calcul de la subvention communale pour travaux effectués sur les parcelles privées sera fait individuellement pour chaque parcelle.